



Carnet de route de Philippe Bonnacarrère...

Revivez via le carnet de route de Brasilia
l'examen et l'inscription de la Cité épiscopale d'Albi

Brasilia, 31 juillet 2010, 21h25

le Comité du Patrimoine mondial décide à l'unanimité d'inscrire
la Cité épiscopale d'Albi sur la Liste du Patrimoine de l'Humanité !

Brasilia, Dimanche 25 juillet 2010

Les Brésiliens ont le sourire, la vitalité et expriment leur confiance en l'avenir. Le ton est donné !

La 34^e session du Centre du Patrimoine mondial s'est ouverte le 25 juillet à 18h au Teatro Nacional Claudio Santoro à Brasilia qui borde l'eixo monumental structurant la ville.

180 délégations ou pays étaient présents.

Une ouverture inhabituelle avec la présence de musique, de danseurs qui ont fait patienter l'assistance avec fougue en attendant l'ouverture coordonnée de la salle.

L'exercice n'était pas désagréable pour prendre les premiers contacts.

La session a débuté par un spectacle écrit pour l'occasion, mêlant samba, danses folkloriques et cirque.

Les Arts croisés passionnent notre directeur de Scène nationale à Albi, Pascal Paris ; il a manifestement des émules sur le continent que constitue presque à lui seul le Brésil...

Après le discours de bienvenue de la vice-gouverneur de Brasilia (Brasilia fait exception dans le pays en n'étant pas intégrée dans une région.

Brasilia est en effet un district fédéral) la présidente Russe du comité s'est exprimée.

Les orateurs principaux furent logiquement la directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova (Bulgare) et le ministre de la culture du Brésil, Luiz Silva Ferreira.

La directrice générale a respecté le principe des deux langues officielles de l'UNESCO en s'exprimant en première partie en Anglais et en Français ensuite.

Il n'est pas exclu que les caractères du discours aient été comptés pour assurer une parfaite égalité !

Son propos a abordé 4 suggestions de travail :

- l'identification de nouvelles approches pour réduire les difficultés de préparation de dossiers pour les sites candidats ;
- le rôle privilégié de la coopération internationale dans le montage avec l'intérêt de la candidature de biens de série exprimant

une unité transfrontalière ;

- une approche plus globale intégrant les expériences ;
- le lien entre Patrimoine mondial et développement durable dans une acception très large.

Son propos visait à préparer en 2012 l'anniversaire des 40 ans de la Convention du Patrimoine mondial.

Cette convention signée en 1972 sous l'égide de l'UNESCO serait la convention internationale comprenant le plus de pays signataires.

Il s'agissait pour elle d'inviter à une réactualisation de la Convention et de réexprimer la place de la culture dans le développement.

Elle rappelait les objectifs dits du « Millénaire » et faisait le lien entre patrimoine matériel et patrimoine immatériel citant musées, création, idées, architecture....

Elle concluait en appelant à faire de chaque site classé « un lieu de rencontre, de partage, de découverte ».

Le propos du Ministre de la culture Brésilien fût plus libéré.

Commençant par se réjouir des résultats atteints par son pays avec une diminution de 47% de la déforestation, il enchaînait sur le rapprochement entre la session UNESCO et l'anniversaire le 21 avril 2010 des 40 ans de la construction de Brasilia qui fût aussi en 1987 la 1^{re} ville « moderne » à être classée par l'UNESCO.

Il se référait à l'action du Président Lula poursuivant un projet pour la Nation et une action internationale.

Il voulait faire le lien entre action interne et action externe.

Il se réjouissait de la progression du budget de la culture de son pays passant de 0,2% du budget à 1% en 8 ans ce qui reste, sauf erreur, en deçà des chiffres français.

Plus exemplaire, en tant que représentant des pays dits émergents, fût son insistance à l'égard de l'Histoire, à l'égard de l'importance du patrimoine historique en particulier urbain en terme identitaire.

Pour reprendre sa formule, « le patrimoine

est un facteur clef de développement ».

La déclaration a du poids pour des auditeurs européens.

Il expliquait d'ailleurs que le Brésil avait lancé un plan patrimoine retenant 173 villes pour un budget d'investissement de 500 millions de dollars.

Il appelait à un maximum de dynamisme des villes patrimoniales pour « éviter la perte de mémoire ». Son propos continua à être direct et instructif pour la candidature d'Albi.

Il positionnait son pays comme représentant des pays émergents et porte-parole des pays en voie de développement.

Il rappelait le rôle en ce sens du président Lula à Copenhague et s'interrogeait sur la notion de critère pour un Patrimoine mondial qui irait vers 1 000 sites à travers la planète.

Il a appelé à une réflexion sur ce qui sera au coeur de l'argumentaire d'Albi : la V.U.E., la valeur universelle exceptionnelle.

Pour lui la beauté, la culture de la conservation relèvent de la trajectoire historique des pays occidentaux.

Son invitation à revoir les critères a été appuyée par les chiffres suivants :

49% du patrimoine classé au Patrimoine mondial de l'Humanité est en Europe ou aux USA ;

14% en Amérique du Sud et aux Caraïbes ;

9% en Afrique ;

7% dans les pays Arabes.

Au cas - improbable - d'incompréhension du sens de ses propos il énonçait que cela ne correspondait pas à la contribution effective des civilisations !

Il terminait en évoquant sa propre expérience de la V.U.E. à travers la promotion de la coopération internationale, au-delà même de l'évaluation, et citait les Îles Galapagos et Praïa, la capitale du Cap-Vert, (candidature pourtant très débattue à Séville).

La référence à l'action du Président Lula pour unir les continents de l'hémisphère Sud ponctuait l'intervention. Admettons que ce point de vue est très différent de celui de la France ou des pays dits occidentaux mais il est argumenté.

Le principe de réalité fait partie de la vie, à Albi comme ailleurs.

Nous percevons bien l'évolution des regards et la France avait reçu l'année dernière à Séville une leçon brutale à travers le rejet de ses deux dossiers (ajournement pour être plus précis) : celui de l'œuvre de Le Corbusier (bien culturel) et des Causses-Cévennes (bien naturel).

Le décor est planté. La soirée se poursuivait en musique (ouf !) avec une icône de la chanson brésilienne Milton Nascimento entourée par une troupe enthousiaste et de talent.

Les danseurs et chanteurs développaient beaucoup de spontanéité.

La liberté d'allure et la facilité d'assumer les corps sont aussi rassurantes.

Point ici d'obsession des modes, de formatage, d'une recherche de la silhouette « top model » ou de sa variante « bimbo ».

Le rythme, l'expressivité, le talent sont le meilleur gage de chaleur humaine ou de joie collective.

Peut-être voudrez vous bien admettre que le dernier discours donnait envie de taper dans les mains et de suivre les chansons ? et de garder ce même rythme et ce même enthousiasme pour la suite...

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, Lundi 26 juillet 2010

La session se déroule dans un centre de congrès privé au sud de la ville, peu après la praça dos tres poderes. Montesquieu et de Tocqueville auraient apprécié ce positionnement sur trois côtés des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

La partie Sud-Sud Est de l'eixo monumental sépare deux grandes zones naturelles avec quelques hôtels à l'Est et aboutit au palais présidentiel le Palácio da Alvorada situé en bordure du lac artificiel qui façonne le plan de Brasilia.

Les distances importantes n'ont pas encore permis d'accéder au lac et de voir s'il existe des berges accessibles au public et à la promenade.

Ces zones naturelles sont étonnantes. La terre est la « terre Africaine », la latérite, et la végétation espacée rappelle à Mr Ahanzo Glélé notre ami d'Abomey la savane du nord du Bénin. La ressemblance est accentuée par le début de la période de sécheresse qui commence bien sur ce plateau central du Brésil, entre 1 000 et 1 200 mètres d'altitude, en décembre.

Le footing de début de matinée dans le parque da Cidade avait déjà permis de mesurer ce lien climatique avec l'Afrique. Il y en a beaucoup d'autres que nous découvrirons ensemble.

Hier les orateurs brésiliens avaient beaucoup insisté sur la contribution de leur pays à la biodiversité. C'est un point qui fût évoqué ce matin par plusieurs pays.

Le lien est étroitement fait entre patrimoine culturel et patrimoine naturel.

La manière avec laquelle les pays démontrent leur contribution à la biodiversité est observée attentivement. Autant les pays émergents ou en voie de développement ont été agacés par ce qu'ils ont perçu à tort ou à raison dans les projets de la convention de Copenhague comme un moyen pour les pays occidentaux de retarder leur développement à travers des limites, des quotas, autant la biodiversité reçoit un consensus international.

La dimension naturelle de notre ville a été intégrée et développée dans notre candidature. Les trames verte et bleue, l'inventaire des zones humides, la présence du faucon

pèlerin, la faune du Tarn... sont autant d'exemples qui permettent de mesurer l'intérêt du travail sur la biodiversité pour un milieu urbain. La combinaison avec le patrimoine historique n'en est que plus forte.

Les contacts se poursuivent. La situation est amusante. Les badges ont plusieurs couleurs :

- les badges rouges sont ceux des représentants des pays membres du Conseil exécutif - vous l'avez compris : ceux qui votent - couleur utilisée pour toute la délégation et non limitée au porteur du mandat de son pays ;
- les badges verts sont ceux des observateurs comme votre serviteur - pays non membres du comité exécutif ou représentants de sites candidats - ;
- les badges violets désignent un deuxième cercle d'observateurs - Mr Glélé en dispose ;
- et les badges roses sont réservés aux ONG (Organisations non gouvernementales) ;
- les organisateurs ayant gardé pour eux le noir...

Il n'est bien entendu pas réservé de parler aux seuls titulaires du badge rouge !

Le contact a été pris avec le diplomate représentant le ministère des Affaires étrangères Mr Hubert de Canson. C'est à ses côtés qu'il sera donné de siéger lors de l'examen de la candidature. Un rendez vous a été fixé à son hôtel à proximité immédiate du congrès demain à 9h (la session reprendra à 10h) pour préparer le dossier, l'informer sur le contenu du dossier (son ministère en a un exemplaire mais il fait près d'un millier de pages, aussi une synthèse ne sera pas inutile !) et recueillir ses conseils.

Notre diplomate est très accaparé par la délégation de l'Ile de la Réunion, candidate dans la catégorie des biens naturels, délégation nombreuse, accompagnée par la presse et en particulier par la télévision d'Outre-mer.

Le déjeuner a permis de faire un point avec le représentant du ministère de la Culture Mr Olivier Poisson, conservateur général du patrimoine, qui avec sa collègue Mme Isabelle Longuet, nous accompagne depuis le début de la préparation de la candidature.

C'est avec lui qu'ont été définis la dénomination de la candidature *La Cité épiscopale d'Albi* et son sens - nous en reparlerons.

Il connaît merveilleusement notre ville avec le double regard de l'architecte et de l'historien. Il a beaucoup écrit et les amoureux de Saint-Sernin connaissent sa préface de l'ouvrage publié par la famille Escourbiac qui a aussi imprimée les magnifiques livres consacrés aux peintures et aux sculptures de Sainte-Cécile (photos de Mr Escourbiac et textes de Mr Jean-Louis Biget que nous avons beaucoup consultés et qui a tenu la plume de plusieurs développements de notre dossier de candidature).

Les délégations de l'Ukraine, de la Russie, du Nigeria, de la Tanzanie, de l'Ouganda, des États-Unis... ont été rencontrées.

La question que vous vous posez est peut-être : « Qui va voter ? »

20 pays. Les 21 membres du Comité du Patrimoine mondial (renouvelés tous les deux ans par tiers) moins un qui ne pourra voter à l'occasion de l'examen des deux dossiers français.

Vous avez deviné lequel ? Il s'agit bien sûr de la France... !

Qui sont les 20 ?

Afrique du sud, Australie, Barbade (sa représentante intervient activement), Bahreïn, Brésil bien sûr, Cambodge, Chine, Egypte (son ambassadrice s'exprime en Français avec une très grande élégance et précision), Emirats Arabes Unis, Estonie, Ethiopie, Russie, Irak, Jordanie, Mali, Mexique, Nigeria, Suède, Suisse et Thaïlande.

Le décor est posé.

Quel a été l'ordre du jour de la session d'aujourd'hui ?

Une organisation internationale est très procédurale.

La constitution de trois groupes de travail et la définition de leurs objectifs sur le thème « réflexion sur l'avenir de la convention du patrimoine » ont mobilisé beaucoup d'énergie. La désignation du Japon pour recevoir les cérémonies d'anniversaire de 2012 était plus simple !

Tout ceci passe par des conventions intermédiaires.

L'intervention de la Suisse a été amusante : réagissant au thème - que vous connaissez peut-être ! - « les recettes manquent au regard des objectifs », la Suisse a appelé à l'optimisation !

Finalement l'idée suivant laquelle il est possible de faire mieux avec autant est très internationale et très partagée ! Elle ne doit pas être confondue avec l'idée suivant laquelle il serait possible de faire mieux avec moins à laquelle je ne crois pas...

Le représentant du Mali est intervenu dans les débats sur les bilans de l'année passée - autre incontournable -, pour demander une attention plus importante à l'Afrique dans les bilans et pour souhaiter une liste crédible des sites protégés par la convention. Sa définition de la « crédibilité » était « l'équilibre ».

C'est toujours le même problème pour l'Europe et la candidature d'Albi... La dénonciation du fait qu'un pays puisse avoir plus de sites classés qu'un continent pèse sur les débats.

La France développe l'idée qu'un dossier européen ne prend pas la place d'un autre. Le raisonnement Français vise à soutenir un rééquilibrage par un meilleur travail de sélection, de conservation et de préparation des dossiers. Albi rajoute par la pensée (mais aussi l'action !) sa petite touche en mettant en valeur l'intérêt d'une coopération internationale dite décentralisée dans un cadre Nord-Sud prenant toute sa valeur entre villes à forte dimension patrimoniale.

Le reste de la journée a porté sur le bilan des organisations d'experts qui assistent l'UNESCO. Ces véritables ONG conseillent, évaluent, contrôlent les conservations, forment et étudient les candidatures. Il s'agit de l'ICCROM, de l'UICN (plutôt orientée patrimoine naturel), de l'ICOMOS (patrimoine culturel).

L'ICOMOS dont j'ai rencontré plusieurs représentants, réunit outre des formations nationales et par continent, une centaine d'experts bénévoles qui étudient dans la confidentialité, n'importe où dans le monde et dans toutes les spécialités, les dossiers de candidature.

Cette approche est caractéristique de l'époque où le travail collaboratif est transnational. Il peut être à l'origine de questions très diverses pour les candidats et/ou très lourdes en volume de travail pour y répondre ! Ce fût notamment notre cas par la production d'une analyse comparative approfondie en histoire de l'art et en même temps riche d'enseignement.

Le savoir comme l'évaluation doivent être partagés.

J'ai exprimé ceci aux médias français qui m'interrogeaient avant d'embarquer pour Brasilia, en mettant en garde devant toute approche franco-française : ce qui peut être évident et important pour nous ne l'est pas nécessairement pour d'autres à travers le monde.

L'enjeu de la démonstration de la V.U.E. (Valeur Universelle Exceptionnelle) est bien là. L'exemple du Président d'ICOMOS International est caractéristique de cette réalité : Mr Ruiz Gustavo Araoz est cubain d'origine et de nationalité américaine ; il s'exprime préférentiellement en Espagnol.

Nous sommes déjà dans les débats des prochains jours...

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, Mardi 27 juillet 2010

Les Brésiliens aiment lire.

Les centres commerciaux comprennent de belles et grandes librairies. Est-ce un phénomène limité à la ville capitale ? Je n'en suis pas sûr tant les maisons d'édition semblent nombreuses, les librairies bien achalandées.

Trouver dans un rayon un ouvrage traduit en portugais de notre meilleur médiéviste actuel Jacques le Goff consacré à une biographie de saint Louis est un vrai bonheur. Evoquer le Brésil conduit souvent à évoquer des problèmes de sécurité. Je n'ai pas à Brasilia un sentiment d'insécurité même si les grands espaces vides peuvent impressionner. La population se déplace en effet exclusivement en voiture.

On sait que Le Corbusier n'aimait pas la rue, encore moins les trottoirs. Ses élèves ont retenu à Brasilia la leçon. Il y a très peu de passages pour les piétons.

La police est peu présente, du moins en apparence. En revanche, des hélicoptères de police sillonnent régulièrement Brasilia. Pour la première fois, j'ai constaté que des gardes armés (révolvers + armes de défense) se trouvaient à l'entrée et à l'intérieur d'un musée.

Ce musée est pourtant le Musée National qui présente actuellement le travail de Lucio Costa, l'urbaniste de Brasilia.

Cette exposition est organisée à l'occasion des 50 ans de la fondation de la ville. Je souhaite attendre pour comprendre un peu mieux le travail d'urbaniste de Lucio Costa et le travail d'architecte d'Oscar Niemeyer pour évoquer avec vous Brasilia, son cadre urbain exceptionnel. J'y reviendrai.

Un seul panneau de cette exposition résume symboliquement le lien qui peut exister entre Brasilia et notre patrimoine. Sur ce panneau, apparaît une série de dessins, très fins, dans lesquels Lucio Costa a voulu présenter un panorama de l'art international. En quelques lignes, en quelques figures géométriques, il confronte l'Art sino-japonais, l'Art arabe, l'Art méditerranéen, l'Art perse.

Parmi ces croquis, figure un croquis épuré à l'extrême : cinq lignes verticales. La ligne centrale est un tout petit peu plus haute que les deux autres de part et d'autre et

surélevée par une flèche. Lucio Costa a écrit à côté : « Art Gothique ». C'est une superbe représentation de l'esprit du gothique, de l'esprit du gothique méridional et de notre cathédrale.

La ressemblance entre la symbolique retenue par Lucio Costa et celle développée par Louis I. Kahn est frappante.

Nous avons évoqué dans les dossiers de candidature l'intérêt que porta le grand architecte américain à notre cathédrale.

Il avait résumé la cathédrale Sainte-Cécile par ses formes cylindriques venant structurer l'espace et avec à l'intérieur des cylindres une expression en spirale montante.

Je ne connais pas de meilleure représentation de « l'esprit » de la cathédrale.

Louis I. Kahn qui fut actif à la fois comme architecte à Philadelphie mais surtout pour ses écrits fut le professeur de Bernard Huet, l'architecte français malheureusement décédé à qui nous devons la rénovation de la place du Vigan et l'aménagement des Lices.

Brasilia est une capitale imaginée à la fin des années 50 pour matérialiser la vision continentale du Brésil dont la population est largement concentrée sur la côte. Il s'agissait probablement aussi de résoudre des problèmes délicats entre Rio de Janeiro et Sao Paulo.

Cette initiative ne fut pas unique.

Monsieur Glélé rappelait que le Bénin s'était doté d'une capitale nouvelle Porto Novo qui n'est pas la capitale historique (Abomey) et qui n'est pas la capitale économique ou la ville la plus peuplée (Cotonou).

L'exemple le plus caractéristique avec en particulier la zone consacrée au ministère soigneusement alignés serait la nouvelle capitale du Nigéria Abuja.

L'entretien avec le représentant de notre ministère des Affaires étrangères a marqué le début de la matinée de travail.

Son accueil fut très agréable mais surtout très structuré. J'ai été agréablement surpris par sa connaissance du dossier et son implication.

Nous avons pu faire un point très large du dossier et nous organiser pour les questions

qui pourraient être posées. Il a mis très vite en application sa mobilisation en me présentant en début de séance plusieurs membres du comité exécutif à l'exemple du Mexique et de l'Egypte.

Il ne s'était d'ailleurs pas trompé quant à leur intérêt d'autant qu'il s'agit de diplomates connaissant non seulement très bien notre pays mais pour partie formés en France.

Le représentant du Mali que je revoyais à cette occasion m'indiquait par exemple avoir été formé à Grenoble comme architecte et bien connaître l'institut CRATerre avec qui nous travaillons et qui est rattaché à l'université de Grenoble.

Nous retrouvons là un élément supplémentaire de la cohérence de la candidature. Cet institut travaille en effet sur la mise en œuvre de la terre dans les procédés de construction et le meilleur exemple est bien sûr la brique, au cœur de notre candidature.

Le représentant des Affaires Etrangères, le représentant français, a pris soin de faire son travail en nous mettant en garde à l'égard d'une invitation qui a été distribuée en début de séance à l'initiative de la Serbie.

Cette invitation portait la carte de la grande Serbie, et incluait le Kosovo dont le dossier des monastères médiévaux sera bientôt examiné au titre du patrimoine en péril.

Je ne pensais pas que les débats des Nations Unies sur la reconnaissance du Kosovo puissent rebondir dans le domaine du patrimoine !

Les travaux de la session n'ont pas pour le moment trop de retard. Ceci est facilité par le fait que les trois groupes de travail que j'évoquais hier se déroulent en marge, à l'occasion des débuts de matinée et les temps de déjeuner.

Ont pu être ainsi examinés les rapports sur les programmes dits thématiques qui sont assez nombreux notamment sur le plan touristique.

A été présenté un rapport d'audit du Centre Mondial. Il s'agissait du 8ème audit du Centre Mondial du Patrimoine depuis sa création.

Il a donné lieu à des discussions sur les missions, les activités, l'organisation, le budget, les mises en œuvre des délibérations. Il a aussi donné lieu à des préconisations auxquelles la direction générale de l'UNESCO a dû répondre.

Ce rapport d'audit comportait la signature des services entre l'UNESCO mais aussi de notre Cour des Comptes.

Un conseiller de « notre » Chambre Régionale des Comptes, à l'occasion d'un contrôle habituel du budget de notre ville m'avait, en son temps, signalé qu'un appel à volontariat avait été fait par la Cour des Comptes à l'initiative alors de Philippe Seguin pour participer au contrôle des organismes internationaux.

A l'occasion des débats sur ce rapport, les représentants de la Suisse ont été à nouveau amusants en mettant en avant « la culture du résultat ».

Le Mexique a demandé classiquement un rééquilibrage des agents, expliquant que 60% d'entre eux étaient actuellement originaires d'Europe et d'Amérique du Nord.

La session a pris du temps pour examiner un rapport spécifique consacré au Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain créé il y a deux ans.

Ce Fonds doté de 6 millions de dollars par an est destiné à aider les pays africains à protéger leur site, à former, à renforcer leur capacité d'analyse et de préparation de nouvelles candidatures.

Le rapport d'audit que j'évoquais plus haut expliquait très bien les difficultés rencontrées par l'Afrique en cette matière. L'exemple le plus délicat est constitué par les 5 sites du Patrimoine Mondial que compte la République Démocratique du Congo, tous inscrits sur la liste des sites en péril. Les menaces créées par les troubles civils déroulent la panoplie de toutes les catastrophes : braconnage d'ivoire ou de viande de brousse, exploitations forestières ou minières illégales, installation de populations refluant des zones de conflits.

La discussion la plus intéressante sur ce rapport concernait en réalité l'intérêt pour l'Afrique.

Tout le monde « fait sa cour » à l'Afrique.

Sont en pointe la Chine, le Brésil et la France qui n'a pas manqué d'expliquer la diversité de ses soutiens à l'Afrique.

A été ensuite examiné un rapport sur le mécanisme dit « de suivis renforcés », qui concerne les sites « en difficultés ». Le rapport suivant a porté sur les conséquences des catastrophes pour les sites du Patrimoine Mondial.

Ceci peut aller d'un tremblement de terre à Valparaiso (Chili) à des glissements de terrain au Machu-Picchu (Pérou) en passant par l'incendie, dans le cadre d'évènements de guerre, des tombeaux des rois du Buganda à Kasubu (Ouganda).

Chacun peut être rassuré ; la France et notre ville ont la chance de vivre dans des circonstances plus paisibles. Il n'en reste pas moins que le dossier de candidature réalisé pour Albi conduisait à examiner tous les risques naturels.

A, par exemple, été fourni en annexe le schéma de prévention des risques naturels. Le dossier évoque également largement les dispositions en matière de circulation, en bref, tout ce qui peut avoir un impact sur un site.

La fin de l'après-midi permettait le début d'examen d'un rapport qui va occuper la session pendant 2 jours et portant sur l'examen des 32 sites figurant sur la liste du Patrimoine mondial en péril examinée en 2010.

Il s'agit du rapport très détaillé site par site. Ces débats donnent lieu aux vœux d'influences entre les États et entre les continents.

Parmi ces rapports seront examinés par exemple les sites de la vieille ville de Jérusalem et de la Vallée de Bâmiyân (Afghanistan).

Le site de la vieille ville de Jérusalem pose à l'UNESCO des problèmes de grandes difficultés au regard des modalités de conservation et au regard bien entendu des conditions de sa gouvernance.

Pour faire simple, Jérusalem fut un site classé à l'époque sur la proposition de la Jordanie et chacun sait que Jérusalem est considéré par Israël comme partie intégrante de son Etat. La Vallée de Bamiyam est ce site extraordinaire où les talibans ont dynamité les deux bouddhas géants placés dans des niches au sein de la falaise. A titre d'exemple, les travaux récents ont porté sur le déminage de ces niches et leur consolidation !

Ce type de question rend particulièrement modeste.

Pour terminer sur une note plus avenante, est présenté à l'entrée de la salle des congrès un film exceptionnel réalisé par une télévision japonaise.

Celle-ci s'est fixée comme objectif de disposer des images de tous les sites classés au Patrimoine mondial. Elle a, à ce jour, réuni de somptueuses images de 550 sites. La présentation par enchaînement de sites naturels exceptionnels à l'exemple de sites en Equateur, au Vénézuéla, en Australie, en Afrique du Sud ou de sites tels que la Chapelle Sixtine, Versailles, les plus belles églises orthodoxes est un véritable enchantement.

L'idée que la Cité épiscopale d'Albi puisse intégrer une telle concentration de la « beauté du monde » fait frissonner.

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, Mercredi 28 juillet 2010

La ville est aussi faite de détails.

Je me suis pris au jeu de venir chaque matin avec quelques plaquettes présentant la candidature de la Cité épiscopale d'Albi. Nous avons tiré 250 documents très simples. Dans le hall du centre de congrès, plusieurs tables sont disponibles et je dépose quelques plaquettes à disposition des participants. D'autres sites faisant de même, le petit jeu est de passer de temps en temps dans la journée pour veiller à ce que les plaquettes d'Albi soient sur le dessus de la pile !

La séance de nuit de mardi soir a été courte. L'examen du dossier de Jérusalem a été reporté. Les délégations ont voulu le traiter dans des entretiens extérieurs afin d'essayer d'amener le dossier en séance une fois trouvée une forme d'accord, fusse à minima.

Ce gain de temps apparent laisse imaginer une précipitation pour la fin de la session.

Les dossiers sont généralement approuvés par les 21 membres par consensus. Des votes ont lieu sur les sujets les plus débattus. La délégation française est assez fière du vote et de la solution trouvée pour les monastères médiévaux du Kosovo.

Dans le cadre de la procédure de péril, la Serbie entendait argumenter sur les mesures à prendre. Pour qu'il y ait vote d'après le règlement intérieur de l'UNESCO, il convient que deux États énoncent en séance une opinion opposée et qu'aucune synthèse ne puisse intervenir par voie d'amendements.

La Suisse s'est opposée à l'expression souveraine de la Serbie sur des monastères situés pour elle dans l'État indépendant du Kosovo et, sans surprise, la Russie a défendu la position contraire. La France a proposé de renvoyer l'examen par l'UNESCO à la décision préalable de l'ONU, cadre plus pertinent du débat. La France a été suivie (la règle de majorité est des deux tiers).

Ce succès m'a échappé sur le moment, devant reconnaître loyalement qu'à la même heure le ministère brésilien de la Culture avait proposé un concert de l'orchestre symphonique de Brasilia qui porte le nom de leur théâtre national. Il me fut impossible de résister à un programme Brahms, Rachmaninov et Schubert...

Cet orchestre n'a pas de chef permanent. Le chef invité était portugais, comme la soliste. Concert intéressant à suivre musicalement et sur le plan de l'observation. Les musiciens arrivent sur la scène en ordre dispersé. Le public a continué à s'installer même après le début du concert, public de toutes générations, habillé de manière décontractée et applaudissant après chaque mouvement. Ce côté « bon enfant » appliqué à la musique classique était très sympathique. Concert non guindé s'il en fut.

Un amusement de fin de concert : un proverbe africain veut que tous les bruits soient entendus dans la savane. Cela fonctionne aussi à Brasilia au milieu de 4 millions d'habitants. Une Béninoise, dont la mère est originaire d'Abomey, nous attendait au foyer du théâtre. Elle a invité Monsieur Glélé et votre serviteur à son mariage ce samedi à l'ambassade (du Gabon) de son futur mari, le tout avec le sourire et le naturel de l'évidence. La date ne sera pas idéale au regard de notre candidature, sinon j'aurais envie de donner raison au proverbe.

Nous avons poursuivi en traitant les questions de coopération décentralisée entre les deux communes (actions sur le patrimoine, éclairage public).

Nous avons examiné les conditions dans lesquelles Abomey espère trouver un financement international pour transporter jusqu'au port de Cotonou 3 bus qui ont été « déclassés » par l'agglomération albigeoise.

Il souhaite également que nous puissions former trois de ses agents sur les questions d'Etat-Civil et les modalités d'archivage.

Evoquer à Brasilia le Bénin, c'est penser à un événement à priori improbable : la convergence entre les 50 ans de la fondation de Brasilia, les 50 ans de l'indépendance des pays de l'Afrique de l'Ouest et les 500 ans des peintures de la voûte de la cathédrale Sainte-Cécile.

Plus sérieusement, la session prend ses marques et est dominée par les jeux d'influence des États.

Par exemple, le Brésil a fait des efforts considérables pour obtenir le retrait des Galapagos (Equateur) de la liste des sites

en péril. Ces îles sont connues de chacun d'entre nous par de nombreux documentaires. Le rapport de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) était au contraire argumenté dans le sens du maintien sur la liste des sites en péril. Malgré les efforts louables du pays, le rapport pointait l'arrivée d'espèces exogènes ainsi qu'une pêche industrielle et artisanale illégale. Le Brésil a obtenu satisfaction malgré l'avis différent des organismes consultatifs. Les délégations sont passées au point 7B qui concerne les rapports sur l'état de conservation des biens qui ne sont pas en péril.

Des problèmes nouveaux sont examinés. Par exemple, l'Allemagne finance une expérimentation sur les conséquences de l'impact du réchauffement du climat sur l'Indonésie (forêt de Sumatra).

Pour gagner du temps, les rapports ne faisant pas de difficultés et ne devant pas justifier un débat ont été listés par le Centre du Patrimoine mondial et la présidente de la séance.

Les jeux géopolitiques d'Etats ont repris : la Russie a demandé le maintien d'un débat sur le rapport des conservations de la cathédrale Sainte-Sophie à Kiev (capitale de l'Ukraine)...

Les contacts se poursuivent paisiblement avec les délégations et leur composition m'est maintenant mieux connue. Les choses se passent avec modération, sans lobbying acharné. Il me semble en effet que la délégation française a l'occasion de voir défiler de nombreux pays ayant des demandes à formuler. La sagesse est de laisser le représentant des Affaires Etrangères effectuer son travail, chacun restant dans son rôle. Il me semble d'ailleurs apprécier cette répartition et le respect de ses prérogatives.

Évoquer l'Équateur, les monastères du Kosovo ou l'Ukraine - et je pourrais prendre de multiples autres exemples - peut surpren-

dre dans la logique de la candidature d'Albi. Pourtant tout ceci est de même nature.

Il est plus facile à Brasilia de mesurer, de toucher du doigt, cette vision universaliste. Les pays sélectionnent leurs plus beaux sites et la communauté internationale retient ce qui lui paraît exceptionnel et ayant une valeur pour les autres pays.

L'inscription au patrimoine mondial s'inscrit dans une universalité de la beauté et des valeurs.

Ceci a du sens et est réellement très fort.

Les rencontres avec les membres de la délégation de La Réunion sont assez fréquentes. Ils ont aussi beaucoup de passion et m'ont appris à connaître, au moins par les mots, le cirque de Mafate. Leurs documents portent une jolie formule en Créole « not île, not parc, not fierté ».

Le président du parc qui conduit la délégation m'a demandé d'exprimer la solidarité entre les deux candidatures devant la caméra de RFO. Il y avait d'autres caméras à côté et je croyais à tort qu'il s'agissait de la même télévision. L'exercice fut donc renouvelé pour la télévision de La Réunion, puis pour une radio. Cela prend du temps ! Nos amis de La Réunion ont exprimé une vision plus large de leur candidature. Ils évoquent l'intérêt d'une coordination avec l'île Maurice, avec les Seychelles, les Mascareignes. Ceci permet de mesurer l'importance des liens qui existent entre ces îles relevant de souverainetés différentes dans l'Océan Indien.

Le « DIREN » (Directeur Régional de l'Environnement) de La Réunion est venu se présenter. Monsieur Galtier m'a alors indiqué être originaire d'une commune à côté de Réquista. La présence d'Aveyronnais partout n'est pas un élément de surprise pour un Albigeois !

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, Jeudi 29 juillet 2010

Lors des déplacements le matin vers le centre des congrès, le car longe une grande esplanade. Une sorte de campement est installée qui pourrait être une manifestation de « paysans sans terres ».

Je regrette de ne pas savoir lire le Portugais afin de mieux connaître les questions évoquées. Les débats ont commencé sur un rythme rapide aujourd'hui. Nos amis allemands ont été amenés à s'expliquer sur un projet de pont supplémentaire sur le site « Vallée du Haut Rhin moyen ».

Leurs explications ont été considérées comme pertinentes dans la mesure où ce pont a fait l'objet d'un examen plus global avec l'ICOMOS.

Le dossier suivant a été celui d'un site Français : la grotte de Lascaux et plus généralement les grottes de la vallée de la Vézère. Le rapport de gestion reprenait les efforts réalisés par la France depuis 40 ans pour stabiliser la situation biologique de la grotte et préserver les merveilleuses peintures de nos ancêtres.

Le rapport faisait le point des évolutions récentes dans un sens assez critique.

La communauté internationale reprochait à la France de ne pas mobiliser toutes ses compétences scientifiques pour améliorer la situation.

La délégation française a pu donner des informations nouvelles lesquelles ont permis d'aboutir à une situation satisfaisante du point de vue français de la délibération.

La France a en effet cessé tout traitement biocide, a relevé une amélioration de la situation sur les moisissures dites blanches et une stabilisation sur les moisissures dites brunes.

Notre délégation a pu surtout expliquer qu'un travail soutenu de recherche scientifique se déroulait pour identifier les causes de ces moisissures et leur traitement possible.

Nous retrouvons la logique de coopération internationale. Les différentes délégations ont apprécié la constitution d'un comité scientifique international présidé par Yves

Coppens que nous avons eu le bonheur d'écouter à l'École des Mines il y a 1 an.

Les délégations du Mexique et de la Suisse ont soutenu la position française.

L'Espagne a apporté le témoignage favorable de ses experts participant à ce comité scientifique.

Le seul pays à ne pas être totalement convaincu a été la Barbade.

Un autre sujet a entraîné un débat important d'une toute autre nature. Il concernait un site d'Afrique du Sud le « paysage culturel de Mapungubwe ».

Ce site posait une question de principe quant à une exploitation minière à quelques kilomètres. Comment se présentent les délibérations ?

Tous les rapports comme toutes les délibérations sont distribués sous une forme écrite et chacune des délégations en dispose par ailleurs sur un écran placé devant elle.

Le classement de ces rapports permet de suivre l'ordre du jour adopté au début de la session.

Ces rapports sont rassemblés dans des Items.

Ce terme est devenu le standard des organismes internationaux.

Par exemple, le rapport du centre du patrimoine mondial sur son activité de l'année précédente constituait l'Item 5a. Le débat actuel sur l'état de conservation des biens inscrits, non en péril, correspond à l'Item 7b.

Les propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial seront examinées à l'Item 8b.

Les délibérations sont également normées. La délibération concernant Lascaux était dénommée ainsi : 34 COM.7B.85.

Au moment du vote, la présentation en est amusante puisque le rapporteur indique qu'il est possible de s'y référer en page 164 de la version anglaise et en page 171 dans la version française.

C'est bien entendu le même système avec les mêmes annonces qui sont reproduites pour chaque dossier.

Les contacts ont été nombreux ce jour. Nous les menons maintenant conjointement avec le représentant du ministère des Affaires étrangères.

Parmi les votants, nous avons par exemple vu la Barbade dont vous avez compris que la représentante est exigeante ou la Russie qui est également représentée par une ambassadrice.

J'avais déjà vu le matin un membre de la délégation russe en charge des dossiers de sites naturels. Il était intéressant à écouter, à propos de leur candidature, le plateau de Putorama.

Il faut imaginer un grand plateau au nord-ouest de la Sibérie centrale à proximité du cercle polaire. Vivraient là de l'élevage de rennes quelques centaines de nomades indigènes, les Dolgans (je répète les explications données).

Aucune ville à proximité. Les Russes y accèdent uniquement en hélicoptère.

La représentante de l'Uruguay m'expliquait leurs ambitions pour l'avenir qui portent sur des inscriptions sur la liste indicative (la première marche).

L'Uruguay n'a qu'un site classé (une ville issue de l'architecture coloniale) et prépare à moyen terme deux candidatures assez surprenantes : les œuvres d'un sculpteur dont j'ai pris le nom, Eladio Dieste, quand j'ai appris que son seul matériau avait été la brique, et leurs bâtiments Art nouveau.

A ma grande surprise, il m'a été indiqué qu'il y a plus d'œuvres Art nouveau en Amérique du Sud qu'à Paris.

J'avais toujours cru que ce mouvement artistique avait eu son centre dans notre pays et dans la Vienne impériale.

Les débats ont repris l'après-midi avec des sujets nous touchant de près. Les œuvres de d'Antonio Gaudí sont bien sûr classées à Barcelone. Ce dossier permet de mesurer l'évolution des états d'esprit. Outre le fait qu'aucun pays n'a critiqué la tour Agbar réalisée par Jean Nouvel (cette tour est

reproduite en photo d'illustration d'une interview de Renzo Piano consacrée à l'intégration dans la ville de l'architecture contemporaine dans la revue officielle du centre mondial du patrimoine), l'Unesco a validé le projet de passage en souterrain de la ligne TGV à 40 mètres de la Sagrada Família.

Le projet de nos amis espagnols est à 33 mètres de profondeur et il faut reconnaître qu'ils ont pris de belles garanties techniques.

Un peu dans le même registre, l'état de conservation concernant Séville a validé un projet là également de tour, l'équilibre visuel de l'ensemble constitué autour de la Giralta dans cette période extraordinaire de la conquête des Amériques n'étant pas remis en cause.

De même, le Centre du Patrimoine mondial n'a pas écarté le projet d'un pont supplémentaire sur la Corne d'Or à Istanbul avec toujours le souci de trouver un équilibre entre besoins des populations et préservation du patrimoine.

Plus dramatique a été l'examen de la situation à Haïti. L'île martyre a un site classé, le parc national historique « Citadelle, Sans Souci, Ramiers ». La communauté internationale a émis des recommandations de reconstruction pour ne pas perdre la valeur universelle.

Ont été aussi évoquées des questions de gouvernance et, vous vous en doutez, de financement.

Dans la panoplie du délégué, j'ai évoqué le badge.

J'avais oublié un autre accessoire indispensable : la carte de visite avec l'adresse e-mail. A la mode asiatique tout contact donne lieu à échange de cartes. Que l'agglomération soit remerciée pour sa dotation de cartes de visite, économes puisqu'un côté donne les coordonnées aggro et le verso les coordonnées ville. Cela évite tout risque d'erreur !

Le soutien de la délégation Française est réel et efficace. Le ministère de la Culture a ses représentants (j'ai déjà parlé d'Olivier Poisson et Isabelle Longuet qui nous suivent depuis le début). Le chef de délégation est le diplomate dont j'ai déjà présenté l'action.

Les jeux d'influence politiques, stratégiques ou d'opportunités entre États sont complexes même dans un domaine, le patrimoine mondial exceptionnel, dont l'ampleur semble raisonnable. La diplomatie est un vrai métier, utile.

Ceci permet d'imaginer la pression qui doit exister à l'Onu sur des sujets à puissance 100 par rapport au nôtre, les trésors d'énergie qui doivent être dépensés.

A l'instant présent, nous sommes mobilisés sur le dossier de candidature et nous nous interdisons toute prévision quant à la décision de classement ou non.

Un pays présente la candidature de ses sites les plus remarquables. La communauté internationale choisit au sein de ses propositions les biens à valeur universelle, à valeur exceptionnelle.

La Cité épiscopale d'Albi s'inscrirait, si elle est retenue, dans l'universalité de la beauté et de l'exceptionnel. La contribution au rayonnement de la Cité serait très forte.

Je vois ceci d'abord comme la participation à des valeurs, à une ouverture internationale, à des devoirs à l'égard des pays, certes pour la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine, mais surtout pour le partage de ce que nous aimons, de nos valeurs, je reviens toujours à cette notion qui exprime le mieux le sens des choses.

L'inscription au Patrimoine mondial de l'Humanité, si nous avons la chance de connaître ce bonheur, renforcerait notre identité et notre attractivité.

A partir de l'identité, des racines et de l'attractivité - la condition indispensable aujourd'hui pour le développement économique -, Albi disposerait d'un champ de travail très positif et fédérateur pour ses habitants.

Nous avons présenté un plan de gestion dans lequel sont récapitulées toutes les modalités réglementaires et opérationnelles

contribuant à la conservation, à la préservation et à la mise en valeur de la Cité épiscopale. Nous avons aussi constitué un comité de bien assurant la transversalité des décisions à venir.

Nous serons donc demain, si nous connaissons le bonheur du classement, dans la stricte continuité du travail fourni depuis plusieurs années.

Nous avons aussi des engagements dans le cadre de cette candidature. Ces engagements sont d'abord ceux propres à un site inscrit au Patrimoine mondial. Il s'agit d'en assurer la conservation et la mise en valeur dans les meilleures conditions, engagement pris à l'égard de notre pays mais aussi de la communauté internationale.

Le programme des aménagements à venir, du travail à réaliser sur la Cité épiscopale avait déjà été déterminé. Nous travaillons d'ailleurs sur ce sujet depuis bien des années. Plutôt que d'engagements nouveaux, je parlerai de continuité de nos engagements et de notre travail.

L'UNESCO a une vision ouverte. L'idée est de plus en plus aujourd'hui de permettre la vie, l'activité, le dynamisme culturel d'un site classé, tout en étant bien sûr respectueux de l'environnement.

La vision d'un site inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité n'est pas figée, « muséifiée ».

Pour l'UNESCO, la réussite se trouve dans la synthèse entre conservation et mise en valeur d'une part, et maintien d'une vie dynamique adaptée aux besoins des populations d'autre part.

C'est l'idée que la ville d'Albi met depuis longtemps en oeuvre.

Vous comprendrez ainsi que la candidature d'Albi au Patrimoine mondial est une perspective « enthousiasmante pour les Albigeois ! »

L'échéance de l'examen de notre candidature se profile. Ouvrons ensemble demain les pages du dossier.

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, Vendredi 30 juillet 2010 - Jour J -I...

Quand l'heure de l'examen se rapproche, l'étudiant révise. A tout âge nous le faisons. Le coup de sifflet de départ du match va bientôt être donné. En rentrant sur le terrain, chacun espère gagner mais sait qu'il peut perdre. Le fair-play veut d'assumer le succès avec modération et l'échec avec dignité. Le rejet de la candidature de la cité épiscopale d'Albi serait une terrible désillusion. L'échec est possible, la barre haute et il conviendra de l'assumer.

Pour la enième fois défilent mentalement forces et faiblesses. Le travail réalisé en amont est là. Tout a été fait pour préparer le meilleur dossier. En essayant d'éviter tout chauvinisme, Albi et les Albigeois méritent la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle de la Cité épiscopale.

Le plus simple est de feuilleter ensemble les pages du dossier, trois tomes.

Avant peut-être un point d'une journée éprouvante.

Elle a bien commencé avec le travail des diplomates. Un accord est intervenu sur le dossier de Jérusalem salué par les applaudissements. Un « facilitateur » avait été désignée par la directrice générale de l'UNESCO pour travailler à cela en coulisses. Ce diplomate Arabe a indiqué que l'accord avait été passé entre Israël, la Palestine et la Jordanie. Plusieurs pays ont été félicités pour leur participation à la négociation, en particulier le président Lybien du groupe des pays arabes. Le vote acquis, la Jordanie a demandé la parole et la difficulté « sautait aux yeux » : dénonciation des fouilles Israéliennes, de leur localisation, atteinte à l'intégrité physique et culturelle des biens le tout par « l'autorité occupante » !

Un autre exercice périlleux a connu un accord cette fois entre le Cambodge et la Thaïlande. Ces deux pays ont un différend sur la délimitation de leurs frontières et ce différend est juste à côté d'un site classé : le Temple de Préah Vihear. Les difficultés de gestion sont aisées à imaginer.

Le débat est revenu aux opérations plus courantes, l'examen des états de conservation des biens commencé la veille. Et tout a déraillé !

L'évolution catastrophique de forêts

humides à Madagascar à la suite d'exploitation massive et illégale de bois d'ébène et de rose a donné lieu à 2 heures de discussion ; les États africains et d'Amérique du Sud tentant tout pour sauvegarder le dossier de Madagascar.

Le lac Baïkal donna lieu à des explications musclées en raison de la réouverture d'une usine à papier qui serait très polluante. Le débat ne put se terminer et les délégations Russe et Estonienne partirent en coulisses négocier une délibération acceptable pour l'une et l'autre ce qui fut fait en fin de journée avec la médiation de la Suède.

Même Cuba se mit de la partie avec des problèmes d'exploitation minière dans un site naturel le Parc National Alejandro de Humboldt.

Tout ceci a entraîné beaucoup de retard. Vous pouvez imaginer alors la délégation de la Réunion et votre serviteur essayer de calculer quand...

Juste avant la reprise de la séance en début d'après-midi j'ai pu rencontrer le président de la session, le Ministre de la culture du Brésil qui préside pour deux ans, Mr Luca Ferreira, et qui présidera aussi la séance où notre candidature sera examinée. Vous vous en souvenez : le Brésil fait aussi partie des 20 votants. L'occasion ? le Benin toujours ! Vous savez que l'Afrique est très courtisée. Le Brésil a signé une convention de coopération avec le Benin et l'ambassadeur de ce pays - brillant - m'a invité à cette signature. Certes il y a eu la tournée des pays d'Afrique faite récemment par le Président Lula. Au-delà les liens sont forts. 3,5 millions d'Africains sont arrivés au Brésil par la route des esclaves dans le cadre du commerce triangulaire organisé par le Portugal. La route partait, entre autres d'Abomey. Le roi Ghézo avait le premier au XVII^e désigné comme vice-roi un Portugais, de Souza, qui organisa, puis ses descendants.... Une partie de la culture Brésilienne trouve là son origine, de nombreux mots sont communs. Le Brésil a aussi "importé" des cultes africains (le candomblé), de la musique (axé) et tous mes interlocuteurs indiquent que Salvador de Bahia

a une population, des traditions, qui sont issues de l'Afrique de l'ouest.

Ma découverte a été celle du sens inverse. Quand les esclaves ont été affranchis, ils auraient eu le choix entre rester ou revenir au pays. Nombreux auraient été les retours et leurs descendants en Angola, au Bénin, au Ghana... sont identifiés comme les Agudas.

Le résultat est une réciprocité d'influences : la convention signée ce jour et... le petit cheminement de notre délégation dans ses contacts. Chacun a eu son petit mot, son explication sur le site d'Albi, sa plaquette, le rappel que le dossier vient à cette session...

L'impatience de l'étudiant vis à vis de son examen monte et l'après-midi s'est étirée avec un rapport dit de réflexion sur l'état de protection du patrimoine puis l'examen des listes indicatives de biens présentés par les Etats. L'inscription sur ces listes indicatives est le préalable à toute candidature d'un site auprès de son Etat, à tout montage de dossier, à toute sélection par l'Etat dit partie, à expertise et à examen par la communauté internationale....

Vous percevez les délais pour tout cela. Le dossier d'Albi nous aura pris 6 ans. Des dossiers ont pris 25 ans de montage, sans garantie au bout. Le fonctionnaire Russe rencontré hier m'indiquait travailler depuis 10 ans sur le dossier de Sibérie du Nord, le soutenir pour la troisième fois en session ayant été ajourné à deux reprises...

Avant de terminer par la pensée la journée et d'évoquer la séance de nuit, un retour en arrière.

Je vous ai promis de feuilleter le dossier avec vous. C'est le travail d'une équipe motivée qui nécessite quelques explications, dont certaines pourront être jugées arides.

Vous pouvez, si vous souhaitez, aller au cœur du débat de la candidature de « la Cité épiscopale d'Albi », à la V.U.E., et sauter ce qui va suivre. Nous nous retrouverons alors au paragraphe marqué un peu plus bas par trois astérisques (***)

La partie la plus technique du dossier est le tome II qui présente « le plan de gestion », la stratégie globale de la ville et de ses par-

tenaires, déclinée en fiches actions qui expliquent en quoi sont garantis à la communauté internationale pour le présent et l'avenir les impératifs suivants : la conservation, le respect des valeurs universelles, la présentation didactique du site pour faciliter sa compréhension par les différents publics ou encore, la valorisation économique, culturelle et sociale au profit de nos concitoyens. C'est une question de crédibilité, de cohérence, de rigueur technique ou scientifique.

Sont présentées 29 actions regroupées en 7 orientations essentielles. Autorisez-moi à résumer.

1 - Le comité de bien est le cœur de la gouvernance du bien. Créé en juin 2009 et constitué de collègues regroupant institutions, personnalités expertes ou qualifiées - l'UNESCO en fait partie et les ministères de la culture et de l'environnement sont largement représentés - , il s'assure des bonnes pratiques de conservation et de protection, veille à la présentation claire au public des critères qui auraient été retenus - si décision favorable - comme justifiant l'inscription au patrimoine mondial. Il est aussi le garant du respect et de la promotion des valeurs de l'UNESCO.

La « gouvernance » explicite - à travers par exemple la démarche des conseils de quartier, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) - comment les choses peuvent fonctionner pour les 950 habitants du périmètre de la Cité et les 3500 résidents de la zone dite « tampon » (le périmètre extérieur de protection).

L'agenda 21 local et l'élaboration actuelle d'un plan climat territorial - atouts de taille - sont décrits.

Les services municipaux ne sont pas oubliés : comment les différents métiers des agents de la ville permettent de contribuer au respect des objectifs ? C'est la question de l'adaptation de l'organisation et des compétences des services municipaux aux enjeux patrimoniaux. Figurent les dispositions financières au titre des investissements ou de la maintenance ou encore les recherches de mécénat.

2 - Le volet protection et conservation du patrimoine liste toutes les mesures de protection mises en place. Cela concerne le

plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), la réalisation d'inventaires à travers un système de fiches identifiant les immeubles importants ainsi que le patrimoine mobiliser de la Cité épiscopale. Le P.L.U. est présenté ainsi que le projet de création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager. La mise en place d'un zonage plus précis sur le plan archéologique est aussi prévue. Tous les travaux à venir sur le patrimoine ou mesures contribuant à l'amélioration de l'environnement sont visés à l'exemple de la mise en service récente de la nouvelle station de traitement des eaux usées à La Madeleine.

Cela peut aussi aller d'un nuancier-conseil pour le ravalement des façades aux améliorations esthétiques portant sur quelques immeubles prioritaires.

Le rappel du travail effectué depuis 2004 est mis en perspective.

Les perspectives de restauration des monuments historiques (Cathédrale, Palais de la Berbie, Pont-vieux, Eglise Saint-Salvi) sont présentées dans un cadre pluriannuel sous l'intitulé de la collectivité maître d'ouvrage. Ceci a par exemple conduit l'État à avoir une vision de plus long terme sur sa programmation concernant la Cathédrale Sainte-Cécile. L'État a toujours fait un travail sérieux sur Sainte-Cécile mais avait du mal à avoir une visibilité au delà de l'année budgétaire en cours. La restructuration du musée Toulouse-Lautrec, indissociable de la mise en valeur du Palais de la Berbie, est largement décrite.

Le travail de mise en valeur du patrimoine bâti privé dans la foulée des deux O.P.A.H. (Opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat) est aussi rappelé comme les programmes incitant à l'éco-gestion à l'exemple de la thermographie aérienne.

3 - Les aménagements et les usages des espaces publics sont traités de manière complète à la fois pour l'aménagement du secteur UNESCO (poursuite du programme Sainte-Cécile), l'aménagement de la « zone tampon » et hors « zone tampon ». Ceci permet d'examiner le projet de ville au sein duquel ont été présentés les projets de pôle jeunesse rue de la République et le projet des Cordeliers. Les contrats de quartier du Grand Centre et de la Madeleine permettent

d'avoir la vision la plus large des évolutions à venir.

Les démarches de propreté ou de gestion du domaine public sont recensées. Les experts de l'ICOMOS ont été très sensibles à l'élaboration de la charte de qualité urbaine. Comme chacun le sait, elle concerne l'harmonisation de façades, l'aménagement et l'esthétique des enseignes, la mise en lumière, les délimitations des terrasses et le choix de leur mobilier. Cette charte est actuellement distribuée comme exemple de bonne pratique par l'ICOMOS aux sites préparant leur candidature pour les années à venir.

Avec les usages des espaces publics, sont traitées les questions de la vie culturelle (comme Pause Guitare) dans le cœur de la Cité épiscopale et plus généralement toutes les questions d'accessibilité et de déplacements.

4 - Le volet 4 concerne les actions culturelles, de médiation ainsi que les approches scientifiques.

Ceci va d'un projet de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine en liaison avec un projet de même nature porté par le Syndicat Mixte du Palais de la Berbie à un Club UNESCO à Albi ou encore à la recherche ainsi qu'aux communications scientifiques.

Nous espérons que des travaux complémentaires seront consacrés à la brique en mobilisant toutes les possibilités de conférence ou autres communications scientifiques grâce à l'EMAC ou au Centre Universitaire, en s'appuyant sur leur équipements mais aussi celui de l'auditorium du musée ou encore le projet des Cordeliers à travers sa vocation de centre de congrès.

Le travail de médiation culturelle vis à vis des touristes, vis à vis des scolaires est envisagé dans un cadre très général, du patrimoine bâti historique au patrimoine naturel à l'exemple de l'animation pédagogique autour de l'observation des faucons pèlerins de la Cathédrale.

5 - Le volet 5 concerne l'aspect développement et gestion du tourisme. Nous y reviendrons si nous connaissons le bonheur du classement.

6 - Le volet 6 est intitulé coopération et partage des valeurs universelles avec la coopération décentralisée avec la ville d'Abomey. Vous savez déjà tout !

7 - Le volet 7 est dédié à la promotion de la Cité épiscopale : opérations venant renforcer sa valeur universelle (exemple : le 500^e anniversaire des peintures de la voûte), mise en place d'un site internet dédié à la Cité épiscopale d'Albi ou possibilité d'une visite virtuelle sur le site de la Ville.

Le tome I est le principal et porte sur les cartes et plans, la définition du bien proposé pour inscription et sa zone tampon ou de protection supplémentaire proposée.

Chaque monument historique est décrit, dans sa chronologie, son développement, son intérêt pour l'histoire de l'art. Cette description est étendue aux quartiers environnant la Cathédrale et le Palais de la Berbie comme faisant eux mêmes partie de la zone proposée au classement : quartiers du Castelviel, des Combes et des Berges du Tarn, de Saint-Salvi, et du Castelnau.

Sont étudiés à travers plusieurs exemples les types de demeures albigeoises.

Un travail scientifique plus précis est consacré à la brique et à sa mise en œuvre particulière en Albigeois.

Afin d'avoir la vision globale, l'Histoire de la ville est retracée de ses origines à nos jours.

Sont étudiés les critères selon lesquels l'inscription est proposée et présentées les justifications de l'inscription selon lesdits critères. L'UNESCO a en effet élaboré depuis longtemps une dizaine de critères qui permettent d'objectiver la valeur universelle exceptionnelle.

Nous avons retenu trois critères :

- Le critère IV est le suivant : « exemple éminent d'un type de construction ». L'idée est là d'insister sur le fait que le site albigeois offre l'exemple éminent d'un type de construction en brique dite foraine, caractéristique de la physionomie urbaine autour de la Cité épiscopale. L'accent est mis sur la mise en œuvre particulière de ce matériau universel, la brique, matériau peu coûteux à produire mais utilisé avec quel talent !
- Le critère II est « le témoignage d'un échange d'influences considérable ». Vous reconnaîtrez l'échange d'influences architecturales entre Albi, le Nord de la France et la Catalogne qui aboutit à la

création d'une architecture propre, le gothique méridional. Les échanges ont bien sûr portés sur les influences artistiques avec diverses régions de France (Bourgogne...), les Flandres et l'Italie, à travers les sculptures du choeur de la Cathédrale et le plus grand décor peint qui soit dans une cathédrale.

- Le critère V, intitulé « exemple éminent d'établissement humain », met en évidence le lien entre le rôle de l'évêque et l'organisation urbaine de la cité. Il témoigne d'un noyau urbain en symbiose avec un groupe épiscopal monumental. L'identité du site est extraordinaire car son cadre naturel, son matériau, ses richesses artistiques et son histoire, lui confèrent une unicité mondiale.

Sont enfin développées les argumentations concernant deux autres critères qui sont obligatoires pour tout classement : les critères d'authenticité et d'intégrité.

Ceci a conduit la ville à proposer un projet de déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle.

Sont aussi présentés une analyse comparative, l'état actuel de conservation du bien et tous les facteurs susceptibles d'affecter le bien.

La ville a du expliquer comment dans la durée, en cas de classement, elle gérerait les pressions dues au développement, respecterait les contraintes liées à l'environnement, faciliterait le maintien des habitants dans le périmètre du bien, voire si possible leur augmentation.

Ont été traitées les questions de planification, toutes les hypothèses de catastrophe naturelle, et plus généralement comment faire évoluer le tourisme et l'accueil de nombreux visiteurs dans le respect du site.

Je passe sur les questions juridiques depuis la présentation des droits de propriété, toutes les modalités de classement, toutes les réglementations Françaises en matière de protection, toutes les mesures propres à la ville ainsi qu'une analyse de la fréquentation de la Cité épiscopale, de la composition de sa clientèle, les programmes actuels de mise en valeur et de promotion de la Cité épiscopale, les organigrammes de la ville d'Albi, des services de l'État, participant au travail de conservation.

Les deux dernières parties du tome I portent sur la définition des indicateurs clés de conservation et de suivi de la gestion - les organismes internationaux sont très sensibles aux critères d'évaluation - et une recherche bibliographique recensant tous les ouvrages consacrés à notre ville, à son histoire, à ses monuments, à la brique, afin de permettre aux experts internationaux de croiser regards et analyses.

* * *

Concentrons-nous désormais sur le véritable enjeu des heures à venir : la présentation et l'appréciation d'abord de l'ICOMOS puis par le Comité du Patrimoine mondial de la valeur universelle exceptionnelle.

Pour parvenir à un tel débat un important travail scientifique, d'histoire de l'art comparée a été produit préalablement. Comment ne pas avoir à cet instant une pensée pour ceux qui y ont contribué et qui ont nourri de leurs précieuses contributions - souvent avec passion - notre argumentation.

Il s'est agi d'expliquer - et de prouver scientifiquement - que le bien proposé est unique.

Ainsi, « La Cité épiscopale d'Albi » n'est tout d'abord pas un simple groupe épiscopal comme l'est par exemple Porec en Croatie, inscrite sur la liste du Patrimoine mondial. La présence d'une église cathédrale, d'un palais épiscopal, de bâtiments annexes comme un baptistère, un cloître, un quartier canonial, un hôtel-Dieu qui caractérise un tel ensemble, n'est pas la réalité de ce que nous connaissons à Albi. Bien sûr des éléments essentiels sont présents mais ne suffisent pas à « expliquer » notre Cité.

Ce qui fonde l'originalité Albigeoise réside pour beaucoup dans « l'empreinte urbaine » prééminente de l'évêque sur la ville, du fait épiscopal, qui a « modelé » un paysage urbain historique au coeur du concept même de « Cité épiscopale » à Albi. Vous le savez, notre Cité n'a connu qu'un pouvoir : les évêques exercèrent tout à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, des siècles durant, d'une manière unique en de nombreux aspects. C'est notamment en cela que aidés d'éminents historiens nous avons cherché à révéler lors de travaux de recherche, de synthèse et d'interprétation, travaux fournis en ce début d'année 2010 en

réponse aux demandes expresses des experts de l'ICOMOS en charge de l'instruction de notre candidature.

Pour mener à bien l'exercice qui nous était demandé, nous nous sommes attachés à définir le « concept de Cité épiscopale ».

S'il existe de nombreuses cités épiscopales en Europe, l'exemple d'Albi est exceptionnel car il offre l'exemple éminent d'un espace urbain spécifique, qui contraste très fortement par son histoire et ses formes avec les autres centres urbains de la période médiévale et plus particulièrement gothique.

La comparaison avec les villes du Saint-Empire romain germanique (Mayence, Cologne, Trèves...) met bien en évidence que l'histoire des villes des princes-évêques du Saint-Empire, par ailleurs grands électeurs de l'Empereur, se traduit par une structuration et une architecture totalement éloignées des nôtres. A Albi au contraire, la prééminence de l'évêque est une vraie particularité. Elle l'est d'abord historiquement, car l'évêque en véritable seigneur, unissait en sa personne un double pouvoir : temporel et spirituel, tandis que le consulat n'avait que de très modestes prérogatives, les consuls devant même prêter hommage au seigneur-évêque et reconnaître détenir leurs pouvoirs de lui !

L'originalité architecturale d'Albi découle aussi du pouvoir de ses évêques, car à l'inverse de nombreuses villes de France connues pour leurs cathédrales, telles Laon, Noyon, Bourges, Reims, Beauvais et bien d'autres, les évêques d'Albi ne se sont pas liés au roi de France (ils se veulent au contraire indépendants dans un lien direct avec le pape) et ne se sentent donc pas attirés par les codes architecturaux de la France septentrionale. Les architectures de Sainte-Cécile et du palais de la Berbie témoignent de vrais particularismes méridionaux. On est là très éloignés des modèles des cathédrales gothiques d'Ile-de-France...

Autre particularisme à Albi : l'usage continu de la brique.

Certes, ce matériau universel se retrouve dans bien des villes italiennes, et dans de nombreuses cités épiscopales du nord de l'Europe, mais les grandes architectures témoignent de commandes très différentes : les villes

de la Hanse telles que Straslund, Lübeck, ou Bruges, sont des villes commerçantes et portuaires, elles témoignent avec leurs beffrois de la réussite commerciale des échevins. Tous les édifices du backstein gothik (gothique du nord en brique) s'ils sont souvent construits en brique, associent la pierre comme élément décoratif, rien de tel à Albi. Quant à Sienne, fréquemment comparée à Albi en raison de sa couleur, permettez-moi de raccourcir la comparaison en précisant que le monument principal n'est autre que... le palazzo publico, autrement dit le siège du seul pouvoir civil... Dans un cas comme dans l'autre, nous sommes loin de l'expression architecturale d'un pouvoir épiscopal comme à Albi.

Enfin, sans aller très loin, il est vrai que notre région possède aussi de belles architectures de briques, mais si les édifices du toulousain sont proches chronologiquement et géographiquement, le recours à la brique dite « foraine » à Albi est encore une fois exceptionnelle : la force de l'architecture résulte de la conception purement géométrique d'un assemblage de volumes, hérités de la conception militaire et magnifiés par l'emploi unique de la brique utilisée en grands pans uniformes. L'absence d'effet décoratif et la monumentalité accentuent la plasticité du matériau et les somptueuses variations de la lumière que chacun de vous connaît. En ce sens, Albi témoigne d'une recherche architecturale extrêmement aboutie, produisant un modèle exceptionnel de gothique dit « méridional » qui transcende un matériau pauvre (la terre) pour créer une esthétique et une plastique extraordinaires.

C'est donc en se référant à ces grands monuments, véritable « empreinte urbaine » de la cité, qu'Albi s'est toujours construite au fil des siècles dans une parfaite homogénéité, définissant un paysage urbain historique exceptionnel et donc unique.

Pour établir cette démonstration nous avons bénéficié de l'aide d'éminentes personnalités aux savoirs reconnus ; je citerai notamment Messieurs les professeurs Alain Erlande-Brandenburg, Yves Esquieu, Christian Freigang mais également bien sûr « nos » historiens Messieurs les professeurs Jean-Louis Biget et Henri Pradalier, sans oublier

l'apport et les conseils précieux de Monsieur Olivier Poisson.

Il ne reste plus à cette heure, qu'à croire cette démonstration partagée par les experts ICOMOS et peut-être ensuite par la communauté internationale...

Vous savez tout.

La candidature est très solide, argumentée.

Aux Etats de décider. Quand ?

Ce ne sera pas aujourd'hui. Il faut se faire une raison. C'est impossible malgré la séance de nuit.

Une rencontre très sympathique avec la délégation du bassin minier du Nord-Pas de Calais qui vient observer comme je l'avais fait l'année dernière lors de la session de Séville. Ils espèrent être proposés par la France à la candidature en 2011. Leur candidature est très bien, aussi différente que possible de celle d'Albi mais de qualité. Leur candidature est envisagée comme un « paysage culturel », catégorie mixte pour l'UNESCO. J'adhère vraiment à leur proposition, le Bassin offre un cas remarquable de transformation d'un paysage historique, essentiellement rural, par trois siècles d'exploitation mono-industrielle du charbon. Ses caractères physiques ont été profondément modifiés par la surimposition de tous les éléments techniques et sociaux liés à l'extraction, constituant autant de signaux pour la mémoire du travail que de lignes d'horizon créées par l'homme. Leur enjeu sera de se distinguer des sites miniers déjà classés en particulier dans la Ruhr. Bonne chance. C'est une part notable de la mémoire de notre pays.

Les choses sont rentrées avec le soir dans ce qui est pour nous essentiel : l'item 8b, l'examen des nouvelles propositions de classement.

La présidence de séance a donné lecture des dossiers retirés où les Etats veulent se donner de meilleures chances de repréparer leurs dossiers en les présentant dans un an ou plus.

C'est notamment le cas de deux dossiers qui devaient être examinés juste avant nous : le canal d'Augustow entre la Pologne et le Belarus qui relie la Vistule et le Niemen, et Mount Vernon (USA), la plantation avec l'habitation de Georges Washington.

Deux dossiers ont pu être examinés et acceptés dans la catégorie des biens mixtes culturels et naturels.

Les montagnes centrales du Sri Lanka ont été classées, malgré l'opposition des organismes consultatifs, en tant que site naturel. La solidarité des pays émergents et du bloc asiatique a joué à plein.

Le dernier dossier présenté par les USA était merveilleux : un monde extraordinaire perdu au milieu de nulle part.

Papahānaumokuākea est le nom d'un groupe isolé de petites îles et atolls à faible altitude à 1931 kilomètres au Nord-Ouest d'Hawaï. Les photos étaient superbes. La protection est totale et ancienne avec des espèces d'oiseaux et de poissons passionnantes pour les scientifiques.

Certaines îles très petites comprennent des autels. La zone possède une signification cosmologique et traditionnelle pour la culture vivante des natifs Hawaïens en tant qu'environnement ancestral, incarnation du concept Hawaïen de parenté entre les hommes et le monde naturel, berceau de la vie et terre d'accueil des esprits après la mort. Ces îles sont pour les Hawaïens leurs limites, le lieu du passage entre le monde de la lumière et le monde des Dieux.

Je suis persuadé que vous auriez applaudi avec moi le classement de Papahānaumokuākea.

Pour la candidature d'Albi, le rendez-vous est pour demain samedi !

J'ai essayé de calculer en fonction du nombre de dossiers.

Un examen entre 16h et 19h, heure de Brasilia serait logique. Il sera entre 21H et minuit ce samedi 31 juillet à Albi...

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, Samedi 31 juillet 2010 -13h (heure locale) ; 18h (heure française)

C'est parti. Les dossiers sont en place sur la table de la délégation française.

La candidature d'Albi sera bien examinée aujourd'hui.

En début de séance, le président a annoncé trois « blocs » de discussion : 10h-13h, 15h-19h, 20h-minuit, heures de Brasilia.

J'espère que nous pourrons passer dans la journée, sinon ce sera dans la soirée à Brasilia (donc cette nuit à Albi...).

Nous avons bien commencé par les biens culturels, ce qui signifie que le dossier de l'île de La Réunion sera examiné plus tard que la candidature albigeoise.

Alors que s'achève la matinée, trois dossiers seulement ont été examinés.

Le « paysage culturel du pays Konso » en Ethiopie a été reporté au grand dam de mon voisin représentant de ce pays. La valeur universelle exceptionnelle n'est pas en cause. Le report concerne la définition des éléments soumis à protection et le plan de gestion.

Le deuxième dossier a également fait l'objet d'une décision de report après de longs débats : « Fort Jésus, Mombasa » (Kenya).

Vient par contre d'être classé à titre culturel, la zone de conservation de Ngorongoro (Tanzanie). Nous connaissons tous cette immense étendue de prairie, de brousse et de forêt en altitude, qui jouxte le Serenguenti et qui s'étend au-delà de l'énorme cratère du Ngorongoro jusqu'au bras Est de la vallée du Grand Rift. Il s'agit probablement de la plus belle réserve d'animaux au monde. Mais le site est tout aussi exceptionnel sur le plan archéologique et la demande de classement portait sur ce point. Les gorges d'Olduvaï où Louis et Mary Leakey ont trouvé nos plus anciens ancêtres sont là. Une photo, entre autres, donne une énorme émotion : les pas de Laetoli. Il s'agit des traces de pas fossilisés de trois australopithèques. Même si les recommandations techniques ont été formulées notamment au regard du pastoralisme massai, la valeur universelle ne fait vraiment pas le moindre doute !

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, Samedi 31 juillet 2010 -15h30 (heure locale) ; 20h30 (heure française)

Le temps du déjeuner est propice à « l'esprit de l'escalier ».

Je repensais au dossier de Papahānaumokuākea. Lapérouse était passé à Hawaï et, me semble-t-il, avait documenté la cartographie de l'archipel d'Hawaï. Il sera intéressant au retour de regarder si l'expédition Lapérouse a ou non longé les îles de Papahānaumokuākea.

A la rubrique des amusements, il y a un mot qui revient en boucle dans la bouche des intervenants : « holistique ». Je n'ai pas encore compris ce que cela changeait en matière patrimoniale mais le succès est là !

La séance de l'après-midi vient de reprendre et l'ordre du jour a été légèrement modifié. En examinant, non pas les propositions du continent Sud américain, mais le dossier de

l'Arabie Saoudite : « le district at-Turaïf à Dir'iyah ». Il s'agit de la première capitale de la dynastie Saoudienne dans le centre de la péninsule arabique, au Nord-Ouest de Riyad. C'est une ville qui a été intégralement construite en terre crue. Nous revenons à la terre, matériau commun aux différentes civilisations.

Est-ce que le changement d'ordre dans la présentation des dossiers aura ou non un effet sur les « petits calculs » horaires imaginés pour Albi ?

A dans quelques heures...

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, Samedi 31 juillet 2010 - 17h (heure locale) ; 22h (heure française)

La solidarité des pays arabes vient de jouer a plein. Le site saoudien a été classé.

Revient l'argument de la sous représentation notamment des pays arabes sur la Liste du Patrimoine mondial comme argument de candidature.

Nous changeons maintenant de continent pour l'Asie.

Le président de séance n'est pas revenu à l'Amérique du Sud ni à l'Europe qui viendront donc ensuite...

Commence donc l'examen des dossiers de la zone Asie-Pacifique qui sont au nombre de 7 propositions de biens. Au moins deux heures de discussions supplémentaires à prévoir.

Une curiosité naturelle permet de tempérer l'attente...

Le premier dossier de la zone Asie-Pacifique est étonnant. Le bien proposé au classement est un bien dit de série. Il comprend une sélection de 11 colonies pénitentiaires parmi les centaines établies par l'Empire britannique

sur le sol de l'Australie, au XVIII^e et XIX^e siècles. Ces bagnes avaient une vocation pénitentiaire et plus généralement de déportation, ils appuyaient aussi l'effort colonial britannique de conquête et de peuplement de l'immense espace australien. Chacun des sites avait une vocation propre, tant par ses fins d'enfermement punitif que de rééducation par le travail forcé au service du projet colonial.

Je suis stupéfait par les chiffres donnés. A titre d'exemple, un pénitencier situé dans le Sud-Est de la Tasmanie intitulé Cascades Female Factory fonctionna en bagne manufacturier exclusivement dédié aux femmes entre 1828 et 1856. 25 000 femmes passèrent par Cascades qui apparaît avoir été pour la Grande-Bretagne un site de référence destiné à frapper les esprits sur la détermination de sa politique pénale et de son programme social économique.

Devant de tels chiffres et devant de telles horreurs rétrospectives, il est dommage que Lapérouse n'ait pas abordé l'Australie plus tôt !

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, 2010 - Dimanche 1^{er} août 2010 - 21h (heure locale), 2h (heure française)

Les dossiers vietnamien, chinois, et du Tadjikistan viennent de passer.

C'est au tour des dossiers européens.

Le premier dossier est présenté par la Belgique laquelle d'après les explications qui m'ont été données, va accepter le report de sa proposition.

Le dossier suivant sera Albi.

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, 2010 - Dimanche 1^{er} août 2010 - 21h25 (heure locale), 2h25 (heure française)

21h25 heure de Brasilia : Albi est classé au Patrimoine de l'Humanité !

Le délégué de la France a adressé ses remerciements aux Etats membres du Comité.

J'ai adressé un mot de remerciement très simple et très sincère à la Communauté Internationale et au pays hôte, le Brésil :

« les Albigeois remercient la Communauté Internationale pour la reconnaissance et l'inscription de la Cité épiscopale au Patrimoine de l'Humanité.

Vous me permettez, avec émotion, de partager des valeurs, le meilleur du talent des hommes, une Universalité de la Beauté.

Mon collègue africain Blaise Ahanso Glélé, maire d'Abomey au Bénin, avec qui nous coopérons, s'associe à ces remerciements.

Les remerciements vont aussi au Brésil.

Le Musée Nationale consacre une exposition à Lucio Costa. Sur un panneau, un dessin de Costa, 5 lignes verticales, une flèche sur celle du milieu et Costa a écrit à côté « Art Gothique ».

Costa a symbolisé la cathédrale d'Albi et sa valeur universelle.

Merci ».

De nombreuses délégations sont venues adresser leurs félicitations.

Pour ma part, ces félicitations vont aux Albigeois qui ont l'amour de leur ville et qui continueront à oeuvrer pour elle.

Cette reconnaissance et cette inscription au Patrimoine de l'Humanité leur appartient
Un énorme MERCI à l'équipe qui a participé à ce travail et qui a permis la décision ce soir de classement au Patrimoine de l'Humanité à Brasilia.

J'ai omis un élément qui a du sens : le classement de la Cité épiscopale d'Albi est intervenu à l'unanimité

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, 2010 - Dimanche 1^{er} août 2010 - 10h25 (heure locale), 15h25 (heure française)

Retour à la soirée de Brasilia.

Que de nombreuses personnes soient restées éveillées dans la nuit albigeoise pour connaître le résultat donne un choc, parle au cœur.

J'ai reçu en fin de soirée brésilienne et à des horaires français impossibles de nombreux messages de fierté pour Albi et d'une gentillesse qui me touche beaucoup.

Ces messages de félicitations sont « vrais » parce qu'ils sont collectifs. A sa manière chacun le perçoit. C'est Albi qui est à l'honneur pour le présent mais aussi pour le futur. Nous sommes là dans l'identitaire, dans le collectif, dans l'esprit et le respect de la Cité.

Je vous le disais cette nuit : le classement au Patrimoine de l'Humanité appartient à tous les Albigeois.

Je m'excuse de ne pas avoir encore le temps de répondre à tous ces mails, ces appels chaleureux. Ce sera fait.

A travers Albi, le Tarn et Midi-Pyrénées sont aussi récompensés. Ce classement sera aussi pour eux un facteur supplémentaire d'attractivité.

Dans quelques minutes je repartirai assister à la session supplémentaire organisée ce matin ; il reste à traiter plusieurs candidatures de biens culturels et tous les biens naturels. J'irai soutenir moralement la Réunion et, qui sait ?, entendrai peut-être un mot de remerciement parsemé de créole. Souhaitons leur réussite.

Je raccompagnerai ensuite à l'aéroport Blaise Ahanhanzo Glélé. Il repart au plus vite. Que de discussions comparées ! Et les délégations s'étaient habituées à nous voir toujours ensemble. Vous comprendrez que je le remercie très chaleureusement.

Notre vision ne peut pas être limitée à notre territoire, à une approche Franco-Française.

Les qualités de nos diplomates sont grandes, mais le Brésil, la Chine, le Nigéria, le Mexique... donnent le ton, ont l'impulsion, la vitalité, portent la parole des continents.

Vous comprenez, au-delà de son intérêt propre - important, sincère, concret - vous comprenez combien la coopération décentralisée avec

Abomey s'inscrit dans une orientation souhaitée par la Communauté Internationale.

Surtout, sans trop anticiper sur nos futures discussions en septembre, vous percevez combien il était essentiel dans cette période de mondialisation, de montée d'autres continents, d'enthousiasme d'États blessés par l'Histoire qui affichent des taux de croissance insolents, qui ont « envie » et qui sont très conscients de leur émergence sur la scène internationale, pour Albi d'exister à l'échelle internationale, d'être repérée, visible, appréciée.

Albi a intégré hier soir un réseau, une alliance, une marque de reconnaissance mondiale. Elle le fait à travers ce que les pays ont de meilleur, leur patrimoine et leur culture. Elle le fait « par le haut ».

Je dis bien Albi. Au risque d'étonner je fais une grande différence par rapport par exemple à Chartres ou Reims ou Bourges... Ce n'est pas la cathédrale Sainte-Cécile qui a été classée. Ce n'est pas un monument certes exceptionnel qui a été classé. C'est une « Cité épiscopale » dans son acception propre, sa continuité, l'originalité des conditions historiques de sa création et des rapports de pouvoir, son unicité à l'échelle mondiale qui ont été classées. Cela va au-delà d'un monument. C'est bien la Cité, c'est bien Albi.

Albi a aussi intégré hier soir pour les uns ou cette nuit pour les autres (je vous laisserai déterminer si Albi a été classée le 31/07 et/ou le 1/08 !) une alliance de valeurs à la fois en terme de conscience patrimoniale mais aussi de références acceptées ou promues par la Communauté Internationale.

Quelle était l'ambiance hier soir après la décision ?

La part d'émotion était là.

Le propos du représentant des Affaires Étrangères a été parfait. Je vous ai confié mon petit mot hommage aux Albigeois, à nos hôtes Brésiliens et à la Communauté Internationale.

Les applaudissements ont été nourris. Dans l'émotion on les trouve toujours plus chaleureux.

De nombreuses ambassades sont venues adresser leurs congratulations. Le record du tour du monde a été battu en deux minutes. Certes l'aspect protocolaire est là. Mais quand la représentante de l'Allemagne vient vous embrasser, quand l'ambassadrice de la Belgique avec beaucoup de classe vous exprime sa satisfaction, vous appréciez aussi cette appartenance commune à l'Europe, cette filiation partagée. Quand l'ambassadeur du Brésil auprès de l'UNESCO à Paris vous dit dans un Français parfait qu'il va venir nous voir, qu'il n'a pas besoin de carte et qu'il saura me trouver dans l'annuaire, qu'il aime notre culture, quand l'ambassadrice de Chine vient me dire combien elle aime notre pays, la sincérité est aussi dans le propos. Quand le Cambodge ou le Mali vous serrent la main ou donnent l'accolade, la francophonie est aussi là.

Je ne voudrai pas être trop long ou hiérarchiser entre les pays. Je retiens la chaleur et la perception, là par contre toujours présente, reconnue, appréciée de notre culture.

Au risque de se répéter, culture-patrimoine sont bien pour nous un formidable atout. Nous y sommes légitimes.

Deux petites impressions supplémentaires : l'enthousiasme des Réunionnais pour Albi avec force appareils photos ou caméscopes, le clin d'œil de la vie.

Juste après nous, a été classée Amsterdam avec ses merveilleux, entre autres, canaux circulaires. J'aime beaucoup cette ville. C'est un honneur d'être à ses côtés. De Toulouse-Lautrec à Rembrandt que rêver de mieux ?

Philippe Bonnacarrère

Brasilia, 2010 - Lundi 2 août 2010 - 7h22 (heure locale), 12h22 (heure française)

La Réunion a pu libérer son stress. Elle a obtenu le classement de ses pitons, cirques et remparts, site géologique étonnant et ayant développé une riche végétation endogène. La joie des Réunionnais fait plaisir à voir. Le maire de Bras-Panon était aux anges.

Leur attente a été très longue et perçue par eux comme perturbante. Pourtant il s'agissait de séances supplémentaires aujourd'hui.

Disons le une nouvelle fois : félicitations à La Réunion en leur souhaitant de déployer longtemps le drapeau de la République dans cette zone Sud-Ouest de l'Océan Indien ainsi que maintenant, ce classement.

Les appels ont été multiples, sympathiques, enjoués, convaincus, motivés, dynamiques, émus. J'ai senti la fierté, la reconnaissance, l'envie d'aller plus loin, la perception des possibles, le sentiment que beaucoup pourront bâtir sur cette décision de Brasilia.

Le champ des possibles est largement ouvert.

Beaucoup de questions médiatiques ont porté sur le tourisme, combien ? combien de plus ? C'est terriblement réducteur et nous aurons largement le temps de travailler sur « ce possible là » qui n'est que l'un parmi de très nombreux autres.

Les choses ne sont pas de cette nature.

Le classement au Patrimoine de l'Humanité relève des valeurs : valeurs du bien, valeurs immatérielles d'Albi et des femmes et hommes qui la composent, valeurs de la Communauté Internationale.

La force des images mentales façonnant au fil du temps notre mémoire est essentielle.

Dans la surimpression des images mentales de l'habitant de l'un des quelconques continents, élaborant ses goûts, ses envies, ses repères, son intérêt, sa trajectoire de vie, se bousculent la grande muraille de Chine, Versailles, la chapelle Sixtine, les chutes du Niagara ou d'Iguaçu, la grande barrière de corail d'Australie...

Albi va faire partie de ce fondu-enchaîné des représentations fortes du monde. Albi intègre ainsi encore plus la culture d'un citoyen du monde.

Pour agir, être écouté, être repéré, il convient d'être le plus connu dans un pays mais chaque jour aussi, le plus identifiable dans le cercle mondial. Ceci sera a fortiori encore plus omniprésent pour la génération à venir.

Quel que soit le métier exercé demain, d'une entreprise à une association, d'une profession libérale à une institution administrative, du professionnel à un bénévole, de l'étudiant au senior, chacun aura à gagner à s'ouvrir, à partager des valeurs, à véhiculer une identité qui sera immédiatement perçue comme valorisante par l'interlocuteur, le client, le partenaire, le membre de la famille...

Oui, la culture et le patrimoine sont des vecteurs d'économie, de tourisme. Nous le verrons ensemble mais ce n'est pas, excusez-moi d'insister, que cela. Les valeurs, toujours !

Il n'est pas interdit de regarder les analyses des meilleurs sociologues urbains. L'un des plus lu, Richard Florida, un universitaire américain, a développé un modèle qui est le livre de chevet de M. Delanoë à Paris, de M. Collomb à Lyon, de beaucoup d'autres... et en tous cas de leurs conseillers.

Il développe une théorie faisant reposer le dynamisme des villes, du monde urbain très largement majoritaire aujourd'hui, sur la règle des 3 T, l'équivalent pour une ville de la règle des 5 R d'Henri Broncan en rugby (respect, rigueur, rudesse, rusticité...).

Les 3 T sont : technologie, talent, tolérance. Si vous voulez bien regarder dans technologie, il y a le savoir, la recherche, la mise en réseau, l'innovation... toutes fonctions qui nécessitent des lieux de partage, des cadres de vie, de travail, d'identité, de curiosité, de formation... Vous arrivez très vite à la conclusion que « enseignement supérieur-recherche », « économie-innovation » et « culture-patrimoine » sont trois domaines convergents et nécessaires.

Ai-je besoin d'insister sur le fait que le talent se nourrit du même terreau ?

Quant à la tolérance, elle nous rappelle qu'aucune trajectoire personnelle ne peut ignorer la vie de la société et que, dans la durée, la durabilité associée au développement

(si vous préférez les références intellectuelles du modèle environnemental), l'aptitude à gérer la diversité, à assurer la relation à autrui sont aussi une clef du succès.

Que vous preniez la technologie, le talent ou la tolérance, chacun des trois « T » s'alimente au couple culture-patrimoine. Culture et patrimoine sont un moteur de nos territoires, le champ de notre attractivité que personne ne nous prendra ni aujourd'hui, ni demain. Aucun pays au monde ne s'y trompe. Chacun à sa mesure, avec ses moyens, suit la même trajectoire. Amsterdam et Albi suivent la même trajectoire, la même stratégie avec une échelle sans commune mesure avec la nôtre pour la première.

Disons encore plus nettement les choses.

« C'est la raison pour laquelle les projets de la ville (les Cordeliers) ou les opérations en cours (restructuration du musée Toulouse-Lautrec, école européenne de l'Art et des matières..) ont été présentés à l'expertise ICOMOS et dans le dossier UNESCO.

Il doit être dit, entendu et compris que dans le respect de l'authenticité de la zone classée au patrimoine de l'Humanité, il nous est demandé de faire vivre, évoluer, de permettre la créativité, l'expression du talent des hommes, la sédimentation du travail des générations, le respect des fonctions d'une ville... »

Le classement au Patrimoine de l'Humanité est un formidable appel aux pratiques artistiques, techniques et architecturales modernes.

Oui, il s'agit de protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine d'Albi. Il a été prouvé, reconnu par la Communauté scientifique, les experts de l'ICOMOS, que notre patrimoine bénéficiait pour cela des meilleures pratiques (les « best practices » qui émaillent les propos des États à Brasilia). Notre patrimoine est aussi identité, valeur à partager et ouverture à autrui comme au monde.

En bref, le classement au Patrimoine de l'Humanité n'est pas une contrainte supplémentaire au regard de nos diverses réglementations et de notre conscience patrimoniale. Le temps où l'UNESCO demandait à « muséifier » la ville, à supposer qu'il ait existé, est terminé !

L'UNESCO nous demande de partager des

valeurs, pas de les cacher ou de les stériliser !

Du patrimoine aux aménagements publics, de la culture à l'économie, il y a une cohérence d'ensemble de l'action.

C'est cette approche globale qui est demandée par l'UNESCO.

Alors que le départ de Brasilia est prévu ce soir pour rentrer à Albi, j'espère que les Albigeois auront eu plaisir au classement et à la reconnaissance faite au meilleur niveau de qualité.

Une question m'a été posée sur : que faire ? fêter, pas fêter ? Comment ? Je n'ai aucun avis à cet égard et m'étais interdit ce type de question avant la décision.

Une pensée particulière pour les agents de la ville et de l'agglomération. La Cité épiscopale fait partie de leur champ d'action, c'est aussi leur travail qui est reconnu et ils partagent l'identité du territoire, ses joies et ses peines.

Il vaut mieux ne pas boudier sa joie tant le climat de la société n'est pas simple !

Une dernière observation sous forme de retour lointain vers le patrimoine albigeois. D'où vient son unicité mondiale ?

J'ai largement évoqué la question dans le cadre de ce carnet de route avec la V.U.E. (Valeur Universelle Exceptionnelle) et l'analyse comparative faite dans le temps et l'espace.

Mais au bout du raisonnement, là aussi, disons plus nettement les choses dans le langage d'aujourd'hui.

Le caractère unique de la Cité, de ce groupe épiscopal « cathédrale-palais de l'évêque », tient bien sûr à son rôle dans la cité, à sa prééminence dans la durée... Mais pourquoi cette architecture unique, aussi puissante extérieurement est modelée avec une si grande finesse dans les jonctions entre les cylindres semi-hémisphériques et les soulèvements muraux ? Évolution du gothique ? Talent des hommes de ce temps ? Certainement.

La cause complémentaire est dans le choix des évêques-seigneurs de la ville de garder leurs distances par rapport au roi. Les architectes royaux ont su construire les magnifiques cathédrales du Nord : Chartres, Amiens,... Les ingénieurs royaux savaient construire des châteaux difficiles à prendre. Il suffit d'aller à Carcassonne pour vérifier !

Combret, Durand de Beaucaire et Bernard de Castanet. Lequel ? Lesquels ? Tous ? a (ont) voulu exprimer sa (leur) indépendance à l'égard du roi et leur fidélité au pape ?

Le résultat a été une défense, pour le seul palais de la Berbie, purement passive, constituée par la masse de briques foraines parfaitement maçonnées alors que les ingénieurs royaux maîtrisaient des défenses plus actives au sens de l'«art» d'occire l'attaquant.

Cette forme a-t-elle précédé et induit le même choix dans un contexte différent pour la cathédrale ou bien la conception des deux ouvrages a-t-elle été pensée de manière plus coordonnée ? Cela fait partie des possibilités de recherche.

J'aime bien en tout cas sur le plan humain et moins scientifique l'importance de l'indépendance de ces hommes comme l'un des facteurs de l'exception architecturale albigeoise.

La silhouette, les formes de la cathédrale Sainte-Cécile, chacun en est d'accord, doivent tout à la volonté de rigueur, de sobriété, montrant certes la force de la foi mais aussi la volonté de retour à un dépouillement symbolique, à la simplicité avant que d'autres temps et d'autres moyens, ceux des d'Amboise, n'inversent la règle ou l'objectif à l'intérieur de la cathédrale. Ce choc par contraste, sinon opposition, entre extérieur et inté-

rieur fascine et fait partie de cette unicité.

Reste à savoir, là, probablement comme dans d'autres domaines (et beaucoup restent à découvrir), si la cathédrale Sainte-Cécile a été conçue comme modèle unique ou si elle aurait pu marquer un nouveau cycle de construction de cathédrales, dans un autre registre graphique. La crise ayant frappé l'Europe au milieu du XIV^e siècle avec le début de la Guerre de Cent Ans a ruiné toute possibilité de constructions nouvelles de cette ampleur.

Aboutissement du gothique dit méridional ou point de départ d'une nouvelle histoire qui n'a pu être écrite, la cathédrale Sainte-Cécile est unique.

Le dossier de classement souvent évoqué repose sur l'analyse, sur l'Histoire de l'Art...

Dire que la cathédrale est unique par son esthétique était trop facile. Le dossier a donc évité de se placer sur ce terrain. Heureusement, la valeur universelle a pu être démontrée avec rigueur scientifique et le résultat de la décision de la Communauté Internationale est maintenant connu.

Le classement acquis, je vous demande une liberté de parole en m'exprimant volontairement sur le seul plan esthétique : la cathédrale Sainte-Cécile est la plus belle cathédrale au monde !

Philippe Bonnacarrère